



Doc. 14341
27 juin 2017

Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.3.4, insérer le paragraphe suivant:

«à veiller, grâce à des procédures appropriées, à la relocalisation rapide des réfugiés reconnus comme tels et à garantir de manière adéquate un partage équitable de la charge entre les États membres participants, comme établi par les décisions de l'UE;»

Déposé par:

SANTERINI Milena, Italie, SOC
AIELLO Ferdinando, Italie, SOC
BLAZINA Tamara, Italie, SOC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
QUARTAPELLE PROCOPIO Lia, Italie, SOC

1. 2017 - Troisième partie de session

